Objekttyp: **TableOfContent**

Zeitschrift: **Les intérêts de nos régions : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts jurassiens**

Band (Jahr): **67 (1996)**

Heft 1

PDF erstellt am: **24.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

SOMMAIRE

Vers un nouvel équilibre 2

La loi fédérale sur les chemins de fer : un défi pour les cantons dès 1996 3

Rapport d'activité 1995 9

Programme d'activité 1996 12

Photo de couverture : Jean-François Milani.

Association pour la défense des intérêts jurassiens

Co-présidents : André Marchand, Delémont, Jean-Claude Crevoisier, Moutier

Secrétaire général et rédacteur responsable : Jean-Paul Bovée, Moutier

Administration de l'ADIJ et rédaction des «Intérêts de nos régions»

Rue du Château 2, case postale 57, 2740 Moutier 1
tél. 032 93 41 51, fax 032 93 41 39

BULLETIN DE L'ASSOCIATION POUR LA DÉFENSE DES INTÉRÊTS JURASSIENS

Chambre d'économie et d'utilité publique
67e année - Paraît 4 fois par an

Abonnement annuel : Fr. 50.–
Prix de ce numéro : Fr. 14.–

par Jean-Paul Bovée, Secrétaire général de l'ADIJ

Vers un nouvel équilibre

En 1991, la Direction de l'ADIJ s'était proposé, entre autres objectifs, de retrouver un équilibre financier rompu depuis quelques années. Ce but a été atteint, et le déficit des comptes pratiquement comblé, notamment grâce aux mesures suivantes :

- rationalisation du travail de secrétariat, (développement de l'informatisation, réorganisation des tâches, renoncement à la formation d'apprentis) ;

- redimensionnement des activités (abandon de certaines d'entre elles qui généraient des frais sans réelle contrepartie pour l'association, lancement d'activités nouvelles présentant une certaine «rentabilité», refonte du bulletin, etc.), mais cela sans pour autant renoncer à la vocation et à la spécificité de notre association ;

- recherche et réalisation d'économies dans divers domaines.

En 1994, l'annonce de la suppression de la subvention non affectée du canton du Jura et de son remplacement par la réalisation de mandats nous a touchés, au même titre que toutes les associations économiques. L'ADIJ a donc dû faire face à cette situation nouvelle. En outre, un investissement important a été consenti par la direction en faveur de la promotion de l'association (étude et création d'un document de présentation destiné à faire mieux connaître l'ADIJ et à trouver de nouveaux membres). Par ailleurs, nous avons été amenés à renouveler notre matériel de bureau (ordinateur plus performant, nouvelle photocopieuse). La combinaison de ces trois facteurs expliquent que nos comptes, en 1995, ont enregistré un déficit important qui a dû être comblé par une ponction sur les réserves.

L'ouvrage doit donc être remis sur le métier.

La direction a décidé, à nouveau, de retrouver l'équilibre financier à court terme.

Cette politique repose notamment sur les éléments suivants :

- augmentation légère des cotisations des membres individuels et collectifs (à l'exception des communes) ; les montants, votés lors de la dernière assemblée générale restent toutefois modestes (respectivement 50 et 60 francs par année) ;

- adaptation des tarifs pratiqués lors de nos manifestations ;

- exécution du mandat confié par le canton du Jura, et mise en place d'autres mandats qui pourront être pris en charge dans le cadre de nos programmes d'activité ;

- promotion de l'association, prospection et recherche de nouveaux membres, en particulier de membres individuels.

- recherche de collaborations, de partenariats, de synergie et de soutiens divers.

Dès cette année, une comptabilité analytique sera mise en place ; elle nous permettra de connaître mieux le coût réel de chaque élément de nos programmes et de prendre des décisions en toute connaissance de cause. Certaines activités seront ainsi remodelées, développées ou, le cas échéant, diminuées, voire laissées de côté.

Cette perspective d'adaptation n'est certes pas de tout repos, mais elle est passionnante et particulièrement stimulante. ■